VILLE DE NAY	**DROIT DE VOIRIE-CHANTIERS ET DEMENAGEMENT** Tarifs à compter du 1er janvier 2024 (délibération du 13/12/2023)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Dépôt de matériaux sur le domaine public	1.27 €	M²	Journée
Stationnement de véhicules pour chantier hors places de la République et Moncade	15.75 €	Unité	Journée
Stationnement de véhicules pour chantier en centre-ville sur les aires piétonnes (Place de la République et Moncade)	5.25 €	Unité	Journée
Permis de stationnement ou de livraison sur les places de la République ou Moncade pour les commerçants situés autour des places de la République et Moncade	Gratuit		
Cas particuliers : dépôt de matériaux, stockage et stationnement de véhicules pour chantier sur les bâtiments publics	Gratuit		
Appareils de levage, monte-matériaux, monte-meubles	17.37 €	Unité	Journée
Clôture de chantier, grillage, barrières sauf chantier d'intérêt général	1.16 €	Ml	Journée
Echafaudage (tout type : suspendus, fixe, mobile…)	1.39 €	Ml	Journée
Benne	17.37 €	Forfait	Journée
Baraques de chantier	17.37 €	Forfait	Journée
Moto pompe, compresseur, groupe-électrogène	17.37 €	Forfait	Journée
Camion nacelle et camion de déménagement ou livraison pour les particuliers	17.37 €	Unité	Journée
Grue mobile	57.89 €	Unité	Journée
Barrage de chaussée pour chantier	81.04 €	Forfait	Journée
Barrage de chaussée pour déménagement et livraison pour les particuliers	23.15 €	Forfait	Journée
Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public	57.89 €	Forfait	Durée de l'occupation du domaine public